



Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
28.06.2007

Date de la convocation des conseillers :  
28.06.2007

point de l'ordre du jour no:

11

**Délibération du Conseil Communal  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

**Séance publique du 7 juillet 2007**

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins,  
Snel, Hannen, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig,  
Becker, conseillers,

Clement, secrétaire communal

**Absents :** Spautz, échevin, Maroldt, Hoffmann, Roller, Huss, Jaerling,  
conseillers, excusés.

**Le Conseil Communal;**

**Objet: Relevé et rôle des taxes à percevoir pour les stands de taxis pour  
l'exercice 2007 – 2ième semestre**

Vu le relevé et rôle des taxes à percevoir pour les stands de taxis pour le  
deuxième semestre de l'exercice 2007 au montant de € 14.837,50 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir  
délibéré conformément à la loi ;

**d é c i d e  
à l'unanimité**

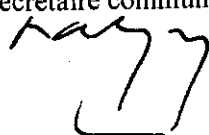
d'approuver le relevé et rôle des taxes à percevoir pour les stands de taxis pour  
l'exercice 2007 (2ième semestre) au montant de € 14.837,50.

En séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 19/07/2007

Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal, 

Le bourgmestre 